

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

CODIFICATION ADMINISTRATIVE

RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

AVERTISSEMENT

Le présent document constitue une codification administrative du Règlement numéro 170-2010 adopté par le conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham.

Cette codification intègre les modifications apportées au Règlement numéro 170-2010.

S'il y a divergence entre la présente codification administrative et le contenu du Règlement numéro 170-2010 ou de ses règlements modificateurs, le texte original adopté et en vigueur est celui qui prévaut.

Liste de règlements pris en considération aux fins de cette codification administrative :

Numéro du règlement	Adoption	Entrée en vigueur
170-2010	Le 6 décembre 2010	23 décembre 2010
170-01-2011	Le 7 février 2011	Le 24 février 2011
170-02-2011	Le 6 juin 2011	Le 17 juin 2011
170-03-2011	Le 6 septembre 2011	Le 16 septembre 2011
170-04-2011	Le 5 décembre 2011	Le 16 décembre 2011
170-05-2012	Le 2 avril 2012	Le 12 avril 2012
170-06-2012	Le 5 juin 2012	Le 14 juin 2012
170-07-2012	Le 6 août 2012	Le 16 août 2012
170-08-2012	Le 5 novembre 2012	Le 15 novembre 2012
170-09-2013	Le 14 janvier 2013	Le 25 janvier 2013
170-10-2013	Le 14 janvier 2013	Le 25 janvier 2013
170-11-2013	Le 3 juin 2013	Le 21 juin 2013
170-12-2013	Le 12 août 2013	Le 16 août 2013
205-2013	Le 2 octobre 2013	Le 11 octobre 2013
170-13-2013	Le 2 décembre 2013	Le 13 décembre 2013
170-14-2014	Le 4 août 2014	Le 20 août 2014
170-15-2014	Le 4 août 2014	Le 20 août 2014
170-16-2014	Le 6 octobre 2014	Le 22 octobre 2014
170-17-2015	Le 6 juillet 2015	Le 15 juillet 2015
170-18-2016	Le 5 avril 2016	Le 15 avril 2016
170-19-2016	Le 5 avril 2016	Le 15 avril 2016
170-20-2016	Le 5 avril 2016	Le 15 avril 2016
233-2016	Le 5 juillet 2016	Le 22 juillet 2016
170-21-2018	Le 6 février 2018	Le 5 juillet 2018
287-2020	Le 1 ^{er} septembre 2020	Le 10 septembre 2020
170-22-2020	Le 6 octobre 2020	Le 13 octobre 2020
288-2020	Le 1 ^{er} décembre 2020	Le 4 décembre 2020
170-23-2023	Le 4 juillet 2023	Le 7 juillet 2023
170-24-2024	Le 1 ^{er} octobre 2024	Le 4 octobre 2024

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Canada
Province de Québec
Ville de Brownsburg-Chatham

Codification administrative

RÈGLEMENT DE TARIFICATION NUMÉRO 170-2010 DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM

À la séance ordinaire du Conseil municipal, tenue le 6^{ième} jour du mois de décembre 2010, à 19h00, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, située au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu qui est autorisé par la résolution numéro 10-05-170 à laquelle sont présents : Madame la conseillère Paule Blain Clotteau et Messieurs les conseillers Louis Quevillon, André McNicoll, Serge Riendeau, Richard Boyer et Jean-Claude Lalonde, formant quorum sous la présidence du Maire, monsieur Georges Diné.

Est également présente :

La greffière et directrice générale adjointe, M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA.

ATTENDU QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* permet à la Ville de réglementer afin de prévoir que des biens, des services ou des activités peuvent être financés au moyen de tarification ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a été donné par monsieur le conseiller Louis Quevillon lors d'une séance du Conseil municipal qui a eu lieu le 1^{er} novembre 2010 ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent, conformément à la *Loi*, avoir reçu une copie dudit projet de règlement au plus tard deux (2) jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture ;

ATTENDU QU'il est mentionné par le Maire, monsieur Georges Diné, l'objet du règlement, sa portée, le cas échéant, son coût, son mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 1 : DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :

- 1.1 Adulte : toute personne physique âgée de 18 ans et plus;
- 1.2 Année : année civile;
- 1.3 Enfant taxable : **Abrogé**
Enfant non taxable : **Abrogé**
- 1.4 Dépôt : somme d'argent remise à la Ville en garantie du paiement total ou partiel d'un bien, d'un service ou d'une activité organisée par la Ville;
- 1.5 Famille : groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation ;
- 1.6 Journée ou jour : jour de calendrier ;
- 1.7 Jour férié : **Abrogé**
- 1.8 Requérant : toute personne physique ou morale qui requiert que la Ville lui fournisse un bien, un service ou une activité ;
- 1.9 Résident : une personne ayant son domicile dans le territoire de la Ville ;
- 1.10 Semaine : la semaine débutant le dimanche et se terminant le samedi ;
- 1.11 Unité d'habitation : bâtiment ou partie d'un bâtiment destiné à l'utilisation et à une occupation résidentielle par une ou plusieurs personnes, mais ne comprend pas un hôtel, un motel ou une auberge ;
- 1.12 Ville : Ville de Brownsburg-Chatham

R. 170-2010, a. 1; R.170-24-2024, a. 2

ARTICLE 2 : TARIFICATION - IMPOSITION

Les tarifs, droits et prix mentionnés au présent règlement, en regard de chaque bien, service ou activité sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser lesdits biens ou services ou bénéficier desdites activités.

Les taxes applicables sont comprises aux tarifs, à moins d'indication contraire ou si le contexte s'y oppose.

R. 170-2010, a. 2; R.170-24-2024, a. 3

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 3 :-TRAVAUX PUBLICS

La tarification pour certains services rendus par le Service des travaux publics est la suivante :

3.1 Services techniques :

Abrogé

3.2 Tarif horaire de location d'équipements des services techniques :

Référence au répertoire des taux de location des machineries lourdes (Publication du Québec).

Plus le salaire de l'opérateur au taux horaire applicable selon la convention collective en vigueur.

Plus 15% de frais d'administration et les taxes applicables. Les frais d'administration ne sont pas applicables lors de travaux d'entrée de service d'égout et d'aqueduc.

3.3 Politique de déglacage (tuyau) :

Première (1 ^{ère}) intervention :	sans frais
Intervention subséquente :	250\$ / par intervention

Le contribuable devra se conformer aux instructions du directeur du Service des travaux publics.

Le contribuable devra signer au préalable un document présenté par le directeur du Service des travaux publics ou son représentant.

3.4 Site de matériaux secs :

Abrogé

3.5 Développement résidentiel Cadieux :

Abrogé

3.6 – Tarif barils récupérateurs d'eau

Abrogé

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 4.- ACTIVITÉS DE LOISIRS

Les activités de loisirs organisées par la Ville, soit les activités culturelles et sportives, font l'objet de la tarification suivante :

4.1 Centre de ski de fond « La Randonnée »

TARIFICATION – SKI DE FOND « LA RANDONNÉE » :

PASSE ANNUELLE (ski de fond et raquette) (raquette seulement)

Familiale (2 adultes 2 enfants) :	80 \$	40 \$
Individuelle :	50 \$	25 \$
Étudiants (13 à 17 ans)	40 \$	20 \$
60 ans et plus :	40 \$	20 \$

PASSE QUOTIDIENNE (ski de fond et raquette) (raquette seulement)

Adulte (18ans et plus)	7 \$	5 \$
60 ans et plus :	5 \$	4 \$
Étudiant (13-17 ans)	2 \$	2 \$
Enfant (12 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Groupe (10 personnes et plus)	5 \$ / par personne	4 \$ / par personne

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER SKI DE FOND (2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) : 40 \$

FORFAIT FAMILLE JOURNALIER RAQUETTE (2 adultes et 2 enfants)

Inclus : Location d'équipement (4) et passes quotidiennes (4) : 25 \$

4.2 Camping municipal

Abrogé

4.3 Marina du Camping municipal

Abrogé

4.4 Café internet

Abrogé

4.5 Bibliothèque municipale

Abrogé

4.6 – CAMP DE RELÂCHE

Tarif d'inscription 55 \$ par semaine, par enfant pour les citoyens de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, et de 30 \$ par enfant pour l'utilisation du Service de transport pour les résidents de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

Pour les non-résidents de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Argenteuil, le tarif soit de 120 \$ par semaine, par enfant pour l'inscription.

4.7 Camp de jour de la relâche

Tarif pour les résidents d'Argenteuil : 40\$
Tarif pour les non-résidents d'Argenteuil : 140\$

Service de garde :

Forfait semaine (matin et soir) : 25\$
Bloc d'heures : 5\$ le matin
3\$ le soir

Transport effectué par le TAC

(transport adapté et collectif) : 5\$ / semaine

Politique de remboursement :

Remboursement de 70% si annulé dix (10) jours avant la tenue du camp.
Aucun remboursement possible par la suite.

R. 170-2010, a. 4; R. 170-01-2011, a. 2, 4 et 5; R. 170-02-2011, a.2; R. 170-03-2011, a. 3; R. 170-07-2012, a. 3; R. 170-08-2012, a. 3; R. 170-12-2013, a. 3; R. 170-13-2013, a. 3; R. 170-15-2014, a. 3; R. 170-16-2014, a. 3; R. 170-17-2015, a. 3; R. 170-19-2016, a. 1; R. 170-20-2016, a. 3; R. 233-2016, a. 3; R. 287-2020, a.5; R. 288-2020, a.2.

ARTICLE 5 : LOCATION – TERRAIN DE BASEBALL ET TERRAINS DE TENNIS

La tarification pour la location du terrain de baseball est la suivante :

Terrain de baseball :

Baseball mineur et organismes communautaires : Gratuit

Tournoi/taux par jour (1) : 100 \$

Ligues pour adultes sur semaine/par équipe pour la saison (2) : 125 \$

Location occasionnelle :

Résident : Gratuit

Non-résident : 40 \$ / l'heure

(1) Pour une durée maximale de 72 heures consécutives

(2) Selon le climat, pour la période du 1^{er} mai au 6 septembre

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

La tarification pour la location des terrains de tennis est la suivante :

Terrains de tennis :

De la fin avril à la fin septembre

Cours de tennis (6 cours)*:

Catégorie moins de 16 ans :	20 \$ pour la session
Catégorie 16 ans et plus :	35 \$ pour la session

La pratique du tennis libre et les terrains sont accessibles gratuitement.

* des frais supplémentaires de 10 \$ s'appliquent pour les non-résidents

R. 170-2010, a. 5; R. 170-06-2012, a. 1; R. 170-18-2016, a. 1; R. 170-24-2024, a. 5

ARTICLE 6 : ***PERMIS ET CERTIFICATS (Service de l'urbanisme)***

Abrogé

R. 170-2010, a. 6; R. 170-10-2013, a. 3; R. 170-24-2024, a. 6

ARTICLE 7 : ***ACCESSIBILITÉ AU RÔLE D'ÉVALUATION***

La tarification pour l'obtention de documents du rôle d'évaluation est la suivante :

Tarification pour le service d'« AccèsCité »

Suivant les modalités et les tarifs établis par le fournisseur dudit logiciel, soit « PG Solutions ».

Référence : www.pgsolutions.com

R. 170-2010, a. 7.

ARTICLE 8 : ***PRÉVENTION DES INCENDIES***

Abrogé

R. 170-2010, a. 8; R. 170-24-2024, a. 7

ARTICLE 9 : ***MODALITÉ DE REMBOURSEMENT À DIVERSES ACTIVITÉS***

Frais de non-résidents :

Le remboursement des frais d'inscription aux diverses activités de loisirs est permis selon les modalités prévues à la « Politique de remboursement de frais de non-résidents de la ville de Brownsburg-Chatham ».

R. 170-2010, a. 9.

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

ARTICLE 10 : *RESPECT DES CONDITIONS IMPOSÉES PAR RÈGLEMENT OU PAR RÉOLUTION*

Le fait, pour un requérant, d'acquitter ou d'offrir d'acquitter le montant prescrit par le présent règlement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour bénéficier d'une activité ne le dispense pas de respecter les obligations, conditions, modalités ou procédures qui sont édictées par règlement ou résolution de la Ville pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou pour bénéficier d'une activité.

R. 170-2010, a. 10.

ARTICLE 11 : *SERVICES DIVERS*

11.1 Photocopies et autres frais : Selon le tarif établi en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

11.2 Location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud:

Les tarifs suivants sont exigibles pour la location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud :

Organisme à but non lucratif sur le territoire de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	Gratuit	50 \$	
Organisme à but non lucratif de l'extérieur de Brownsburg-Chatham et approuvé par la Ville			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	50 \$	50 \$	
Location dans le cadre de cours offerts aux citoyens de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	\$/1 h	Dépôt
Tarifification	105 \$	20 \$	150 \$
Activités à caractère privé (Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	140 \$	150 \$	
Activités à caractère privé (Non-Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	250 \$	150 \$	
Activités à caractère lucratif			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarifification	250 \$	150 \$	
Dans le cas où les lieux sont laissés tels que la Ville doit assumer des			

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

frais supplémentaires concernant la remise en état des lieux (par exemple, l'entretien ménager), le locataire de la salle s'engage à assumer lesdits frais en plus des obligations déjà prévues à la Politique de location de la salle du centre communautaire Louis-Renaud.

11.2.1 Location de la salle de la Capitainerie :

Les tarifs suivants sont exigibles pour la location de la salle de la Capitainerie :

Organisme à but non lucratif sur le territoire de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	Gratuit	50 \$	
Organisme à but non lucratif de l'extérieur de Brownsburg-Chatham et approuvé par la Ville			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	50 \$	50 \$	
Location dans le cadre de cours offerts aux citoyens de Brownsburg-Chatham			
Temps	Jour	\$/1 h	Dépôt
Tarification	105 \$	20 \$	150 \$
Activités à caractère privé (Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	140 \$	150 \$	
Activités à caractère privé (Non-Résident)			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	250 \$	150 \$	
Activités à caractère lucratif			
Temps	Jour	Dépôt	
Tarification	250 \$	150 \$	
<p>La salle doit être laissée dans le même état qu'à votre arrivée. Dans le cas où les lieux ne sont pas laissés tels quels et que la Ville doit assumer des frais supplémentaires concernant la remise en état des lieux (par exemple, l'entretien ménager), le locataire de la salle s'engage à assumer lesdits frais en plus des obligations déjà prévues à la Politique de location de la salle de la Capitainerie.</p>			

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

11.2.2 Tarifcation diverse :

Les tarifs suivants sont exigibles :

Cuisine collective (janvier à décembre)	
Tarif (taxes incluses)	5 \$ par participant/par atelier de cuisine collective
Activités de la relâche (mars)	
Tarif (taxes incluses)	5 \$ par participant/par activité
Inscription marché public (saison estivale)	
Tarif (taxes incluses)	20 \$/par marché/par marchand pour un espace de 10x10
Inscription marché festif Noël (saison hivernale)	
Tarif (taxes incluses)	40 \$ par marchand pour un espace de 10x15

11.2.3 Partenariat événementiel :

Les tarifs pour un partenariat événementiel sont les suivants, auxquels s'ajoute toute taxe applicable :

OFFRES DE PARTENARIAT	PLATINE 5 000 \$ +	OR 2 500 \$	ARGENT 1 000 \$	BRONZE 500 \$
Logo sur la bannière <i>Partenaires platine</i> à l'entrée de l'événement	✓			
Logo dans toutes les publications Facebook (N.B. La politique de Facebook interdit les logos à caractère politique dans les publicités payantes)	✓			
Logo avec mention <i>Partenaire platine</i> sur l'affiche officielle de l'événement	✓			
Logo inclus dans tous les communiqués, points de presse, entrevues et publicités	✓			
Logo sur les publicités sur les autobus et/ou dans les abribus de la MRC d'Argenteuil	✓			
Logo sur les publicités sur les véhicules de la Ville	✓	✓		
Logo sur les enseignes 3'x 2' affichées sur le site lors de l'événement	✓	✓		
Bannière avec logo installée à l'activité de votre choix lors de l'événement (Premier choix aux Partenaires platines)	✓	✓		
Logo dans les publicités journaux	✓	✓		
Logo dans la publicité du journal municipal	✓	✓	✓	
Logo sur l'affiche officielle	✓	✓	✓	
Espace prévu sur le site lors de l'événement pour kiosque d'information, vente ou animation	✓	✓	✓	
Logo sur le plan des marchands (lors du Marché Festif)	✓	✓	✓	✓
Logo sur la page de l'événement sur le site Web	✓	✓	✓	✓
Mention dans une publication Facebook remerciant les partenaires	✓	✓	✓	✓

Règlements de la Ville de Brownsburg-Chatham

11.3 Chèque sans provision : (N.S.F.) : 25,00\$ / par chèque

11.4 Licences – animaux : **Abrogé**

R. 170-2010, a. 11; R. 170-01-2011, a. 3; R. 170-09-2013, a. 3; R.170-11-2013, a. 3; R. 170-21-2018, a. 2; R. 170-22-2020, a.2., R. 170-23-2023, a.2, a.3; R. 170-24-2024, a. 8, 9 et 10

ARTICLE 12 : *SERVICES NON COUVERTS PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT*

Advenant que la Ville de Brownsburg-Chatham ait à fournir à un ou des citoyens, à une municipalité ou divers organismes un service et que les tarifs pour la fourniture d'un tel service ne sont pas prévus de façon explicite au présent règlement, il est convenu que la Ville de Brownsburg-Chatham pourra exiger le paiement du coût réel des travaux ou des services rendus, incluant les coûts des bénéfices marginaux applicables ainsi qu'une somme de 15% de frais d'administration à laquelle doit être ajouté le coût des taxes.

R. 170-2010, a. 12.

ARTICLE 13: *MODALITÉS DE PAIEMENT*

Tout paiement, pour lequel un bien, un service, une taxe, une amende, ou une activité, est consenti ou offert en vertu du présent règlement ou tout autre règlement, doit être versé comptant, par carte débit ou par chèque fait à l'ordre de la ville.

R. 170-2010, a. 13.

ARTICLE 14 : *ENTRÉE EN VIGUEUR*

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la *Loi*.

R. 170-2010, a. 14.

Georges Dinel
Maire

M^e Marie-Josée Larocque, notaire et GMA
Greffière et directrice générale adjointe